

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 2 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14
Votants : 15
Absents : 01

L'an deux mille vingt, le 2 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 27 mai, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs RICHE Delphine, ARAUJO CORTIJO TORRES Julie, BROVIA Isabelle, CALEIRO Bruno, POLIZZI Pascal, DUTOT Monique, FRELAT Sophie, HUGUET Clément, LEBRUNET Patrick, LECOEUR Laurent, LIENART Quentin, LAMBERT Christophe, ZAREMBA Alain, GRACIA Louis.

Etaient absents excusés : Mademoiselle CALEIRO Carla

Etaient absents :

Madame ARAUJO CORTIJO TORRES Julie a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Mademoiselle CALEIRO Carla à Monsieur LAMBERT Christophe

I - ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire, comme membre délégué,
- Monsieur Quentin LIENART comme membre suppléant

II - DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Bruno CALEIRO comme membre délégué,

III - DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DU THELLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Bruno CALEIRO comme membre délégué,
- Monsieur Louis GRACIA comme membre délégué,
- Madame Monique DUTOT comme membre suppléant,
- Monsieur Clément HUGUET comme membre suppléant

IV - DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE/SYNDICAT AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES (ADICO).

Considérant l'adhésion de la Commune à l'ADICO ;
Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils Municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;
Considérant que le mandat des nouveaux représentants de la commune de PUISEUX LE HAUBERGER ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil municipal ;
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération d'adhésion à l'ADICO,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de désigner :

- Madame Sophie FRELAT en qualité de délégué titulaire ;
- Madame Delphine RICHE, en qualité de délégué suppléant.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

V - DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DES SABLONS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Bruno CALEIRO comme membre délégué,
- Monsieur Alain ZAREMBA comme membre délégué,
- Madame Monique DUTOT comme membre suppléant,
- Monsieur Louis GRACIA comme membre suppléant,

VI- DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE OISE TRES HAUT DEBIT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Bruno CALEIRO comme membre délégué,
- Monsieur Pascal POLIZZI comme membre suppléant,

VII – Délégués locaux du CNAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Christophe LAMBERT comme membre délégué au collège des élus au CNAS,
- Madame Valérie CRESSIOT, Rédactrice Principale de 1ère classe, comme membre délégué au collège des agents au CNAS

VIII – Membre à la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de nommer les membres ci-dessous à la commission d'appel d'offres

Membres titulaires

- Monsieur Bruno CALEIRO
- Monsieur Alain ZAREMBA
- Monsieur Louis GRACIA

Membres suppléants

- Madame Julie CORTIJO TORRES
- Monsieur Patrick LEBRUNET
- Monsieur Laurent LECOEUR

IX - NOMINATION DES 3 MEMBRES A LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Préfet, les 3 personnes ci-dessous à la commission de contrôle de la liste électorale :

- Madame Isabelle BROVIA (Membre titulaire du Conseil Municipal)
- Monsieur Alain ZAREMBA (Membre suppléant du Conseil Municipal)
- Madame Isabelle MUSSARD (Membre extérieur au Conseil Municipal)
- Monsieur Philippe BOUERY (Membre extérieur au Conseil Municipal)

X - Membres aux commissions communales

Le Conseil municipal vote comme suit : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Sont élus aux commissions

Affaires des finances et développement économique : Mr Bruno CALEIRO Mme Delphine RICHE Mme Carla CALEIRO Mme Monique DUTOT Mr Quentin LIENART Mr Pascal POLIZZI Mr Clément HUGUET Mr Laurent LECOEUR	Travaux, urbanisme, cadre de vie Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mme Sophie FRELAT Mme Monique DUTOT Mr Louis GRACIA Mr Christophe LAMBERT Mr Pascal POLIZZI Mr Alain ZAREMBA Mr Laurent LECOEUR	Affaires sociales et solidarité : Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Mme Isabelle BROVIA Mme Monique DUTOT Mr Louis GRACIA Mr Christophe LAMBERT Mr Pascal POLIZZI Mr Alain ZAREMBA Mr Laurent LECOEUR
Périscolaire – écoles - cantine Mr Bruno CALEIRO Mme Sophie FRELAT Mme Delphine RICHE Mme Carla CALEIRO Mr Laurent LECOEUR	Comité des fêtes – cérémonies et vies associatives Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES RICHE Delphine BROVIA Isabelle POLISSI Pascal DUTOT Monique FRELAT Sophie HUGUET Clément LEBRUNET Patrick LECOEUR Laurent LIENART Quentin LAMBERT Christophe ZAREMBA Alain GRACIA Louis	Communication et digital Mr Bruno CALEIRO Mme Julie ARAUJO CORTIJO TORRES RICHE Delphine BROVIA Isabelle POLISSI Pascal DUTOT Monique LEBRUNET Patrick LECOEUR Laurent LAMBERT Christophe ZAREMBA Alain GRACIA Louis Mme Carla CALEIRO

XI - NOMINATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DU PLU (Plan Local D'Urbanisme)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de nommer les membres ci-dessous à la commission du PLU (Plan Local d'urbanisme)

Membres titulaires

- Monsieur Bruno CALEIRO, Maire
- Madame Delphine RICHE
- Monsieur Laurent LECOEUR
- Monsieur Quentin LIENART
- Monsieur Alain ZAREMBA
- Madame Sophie FRELAT
- Madame Monique DUTOT

Membres suppléants

- Monsieur Louis GRACIA
- Monsieur Pascal LEBRUNET
- Monsieur Patrick POLIZZI
- Monsieur Clément HUGUET
- Madame Carla CALEIRO
- Madame Julie ARAUJO CORTIJO TORRES

XII - NOMINATION DES MEMBRES A LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de proposer les membres ci-dessous à la commission des impôts directs

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - Madame Monique DUTOT | Monsieur Louis GRACIA |
| - Madame Sophie FRELAT | Monsieur Pascal POLIZZI |
| - Monsieur Laurent LECOEUR | Monsieur Quentin LIENART |
| - Monsieur Alexandre DARMALINGO | Monsieur Michel LINKES |
| - Monsieur DA FONSECA SOUSA Manuel | Madame Muriel BOYAVAL |
| - Monsieur Patrick LE BRUNET | Monsieur Clément HUGUET |
| - Mademoiselle Carla CALEIRO | Monsieur Alain ZAREMBA |
| - Madame Isabelle BROVIA | Madame Béatrice LEFRANCOIS |
| - Monsieur Nicolas FRELAT | Monsieur Didier CARON |
| - Madame Véronique LEBRUNET | Monsieur Christophe LAMBERT |
| - Madame ARAUJO CORTIJO TORRES Julie | Madame Delphine RICHE |
| - Madame Muriel BOUDIN (60540 BORNEL) | Monsieur Patrick AUGER (60430 SAINT SULPICE) |

XIII - Délibération autorisant Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour des besoins occasionnels et modalités de réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vu le Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Décide à l'unanimité :

- D'Autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour des besoins occasionnels
- **Que les agents** peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire :

Les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel, employés dans les services suivants : administratif – technique – scolaire, exerçant les missions suivantes : Rédacteur, Adjoint Technique, ATSEM, animateur et adjoint d'animation.

(- concerne uniquement les agents à temps complet : le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

- concerne uniquement les agents à temps partiel : le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures).

Que les agents à temps non complet peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire, es agents titulaires et non titulaires à temps non complet, employés dans les services suivants : administratif - technique – scolaire, exerçant les missions suivantes : Adjoint Technique, ATSEM, animateur, adjoint d'animation.....

(- concerne uniquement les agents à temps non complet : le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

- s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret ;

- s'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 ;

- s'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Où

Récupérées dans les conditions suivantes : en jours de congé en accord avec l'autorité territoriale

XIV - Affaires en cours

Monsieur le Maire rappelle les dossiers en cours d'instruction :

- Le premier dossier concerne une procédure de Monsieur DUGROPREZ contre le Permis de Construire de la Société ANKA et la commune – suivi par Maître EVIN,
- Le deuxième dossier concerne les travaux du groupe scolaire,
- Le troisième dossier concerne la négociation avec la société Flint
- Marché d'étude Eglise de Puisseux le Hauberger
- Travaux des bordures de trottoirs et de caniveaux – grande rue
- Gestion de l'eau pluviale
- Tous les dossiers de gestion en cours

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à :

- continuer les procédures pour les dossiers ci-dessus,
- continuer à nommer Maître EVIN pour défendre les intérêts de la commune concernant le dossier en cours,
- régler les frais d'honoraires relatifs aux dits actes et procédures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Bruno CALEIRO, Maire de la Commune de PUISEUX LE HAUBERGER à :

- continuer les procédures pour les dossiers en cours,
- continuer à nommer Maître EVIN pour défendre les intérêts de la commune concernant le dossier en cours,
- régler les frais d'honoraires relatifs aux dits actes et procédures.

XV - Primes exceptionnelles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Bruno CALEIRO à attribuer une prime exceptionnelle qui correspondra à une prime de polyvalence.

Cette prime pourra être attribuée aux agents qui effectueront une flexibilité de poste d'un service à un autre dans le cadre du COVID-19.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20 heures 56

Bon pour affichage le 10 juin 2020

Le Maire

Bruno CALEIRO

